



Assemblée générale

UN/SA COLLECT

Distr.
GENERALE

A/47/815
20 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session
Points 80 et 104 de l'ordre du jour

PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES
GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme du projet de
résolution A/47/L.49

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

1. A sa 49e séance, le 18 décembre 1992, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de Assemblée générale, un état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/47/83) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures" (A/47/L.49). Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité.
2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu pertinent (voir A/C.5/47/SR.49).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/47/L.49, il faudra ouvrir, au stade actuel, un crédit additionnel de 279 250 dollars au chapitre 11 F du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, sous réserve de l'application des critères régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve et étant entendu que les ressources totales requises seront examinées dans le contexte des prévisions révisées de l'exercice 1992-1993 qui doivent être présentées à l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-septième session. Il faudrait en outre ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 59 600 dollars, qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).